

ANNEXE 1

Organisation du 08-04-2024 au 12-04-2024

7h30-8h30	Garderie dans la salle de réunion de la communauté de communes. A 8h15 , un agent territorial récupère les enfants du bus de Le Vilhain/Le Brethon à l'arrêt de bus et les amène à la garderie.
8h30-8h35	Départ des enfants de la garderie et des enfants du bus de Le Vilhain/Le Brethon pour la cour arrière de l'école maternelle.
8h35-8h50	Cour arrière de la maternelle (parking du gymnase) : Surveillance des enfants de la garderie et du bus de Le Vilhain/Le Brethon. Poursuite de l'accueil des enfants pour la garderie A partir de 8h45 , accueil possible de tous les enfants
8h50-9h00	Accueil et récréation sous la surveillance des enseignants
9h00	<u>Classe CE1-CE2</u> : Cours dans la salle de motricité de la maternelle <u>Classes CE2-CM1 et CM1-CM2</u> départ pour le collège avec les enseignants, la personne service civique et un agent territorial.
12h00	Si votre enfant ne mange pas à la cantine : <u>Classe CE1-CE2</u> , le récupérer au portail de la cour arrière de l'école maternelle (parking gymnase). <u>Classes CE2-CM1 et CM1-CM2</u> , le récupérer devant le portail du collège (ne pas rester dans votre voiture). Si votre enfant mange à la cantine : <u>Classes Maternelles, CP, CE1-CE2</u> : les enfants se rendront à la cantine avec 3 agents territoriaux <u>Classes CE2-CM1 et CM1-CM2</u> : les enfants se rendront à la cantine avec 2 agents territoriaux.
12h50-13h20	Cour arrière de la maternelle : Surveillance des classes de CE1-CE2/CE2-CM1/CM1-CM2 A partir de 13h15 accueil des enfants des classes de CE1-CE2/CE2-CM1/CM1-CM2 qui ne mangent pas à la cantine.
13h20-13h30	Accueil et récréation sous la surveillance des enseignants.
13h30-13h35	<u>Classes CE2-CM1 et CM1-CM2</u> , retour au collège avec les enseignants, la personne service civique et un agent territorial.
16h30	Pour les enfants qui ne prennent pas le bus et ceux qui ne sont pas inscrits à la garderie : <u>Classe CE1-CE2</u> : récupérer son enfant au portail de la cour arrière de la maternelle. <u>Classes de CE2-CM1 et CM1-CM2</u> : récupérer son enfant au portail devant le collège (ne pas rester dans sa voiture).
16h30-16h35	Pour les enfants inscrits à la garderie et ceux qui prennent le bus : Bus de Theneuille : <u>Classe CE1-CE2</u> : prise en charge par un agent territorial <u>Classes CE2-CM1 et CM1-CM2</u> , trajet avec un agent territorial du collège en direction de l'école maternelle (cour arrière) Garderie : <u>Classe CE1-CE2</u> : trajet avec un agent territorial de la maternelle jusqu'à la Comcom <u>Classes CE2-CM1 et CM1-CM2</u> : trajet encadré par les agents territoriaux du collège jusqu'à la comcom Bus de Le Vilhain et Le Brethon <u>Classes CE2-CM1/CM1-CM2</u> : Trajet encadré par les agents territoriaux jusqu'à la garderie à la comcom.
16h35-19h00	Garderie : Permanence jusqu'à 19h00 Bus de Le Vilhain et Le Brethon : A 17h00 , les enfants qui prennent le bus de Le Vilhain/Le Brethon seront accompagnés par un agent territorial jusqu'à l'arrêt de bus.